

Antoine de Succa, *Mémoriaux*, 1601-1615. Papier, 106 folios, environ 350 x 270 mm; français-néerlandais, dessins à la plume et lavis.

Provenance: propriété d'Antoine de Succa; collection de Theux de Montjardin; achat chez le libraire François-Joseph Olivier à Bruxelles (21 mars 1868).

Ms. II.1.862/1 MSS

Bibliographie

M. COMBLEN-SONKES et CH. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *Les Mémoriaux d'Antoine de Succa, contemporain de P.P. Rubens. Dessins du XVII^e siècle*, cat. exp., 2 vol., Bruxelles, 1977;

Albert et Isabelle (1598-1621), cat. exp., Bruxelles, Musées royaux d'Art et d'Histoire, 1998;

A. MC GEE MORGANSTERN, *Gothic Tombs of Kinship in France, Low Countries and England*, The Pennsylvania State University Press, 2000.

En prenant la tête du gouvernement des Pays-Bas au nom du roi d'Espagne Philippe II en 1598, les archiducs Albert et Isabelle s'efforcèrent, en ces temps troublés, de jouer un rôle pacificateur. Ils prêtèrent une attention particulière à l'historiographie régionale et à la célébration des princes à qui ils succédaient, l'étude du passé étant synonyme d'ordre et de calme retrouvé. Les évocations historiques concrétisées par les tableaux vivants accompagnant les joyeuses entrées des souverains, les publications des chroniques locales, les suites de gravures montrant d'illustres ancêtres même légendaires, furent imprimés par Christophe Plantin et Jean Moretus à Anvers et connurent plusieurs rééditions.

Dans un souci louable d'affiner l'iconographie princière, sans toutefois manifester l'esprit critique que l'on attendrait actuellement, certains artistes cherchèrent à retrouver dans différents ouvrages ou monuments encore visibles, les vestiges «réels» d'un passé lointain.

Antoine de Succa fut de ceux-là. Issu d'une famille piémontaise, il naquit à Anvers vers 1567. En 1598, il était inscrit à la gilde de Saint-Luc qui réunissait tous les peintres de la métropole. Dans le registre d'inscription, son nom fait suite à celui de Rubens. Les deux hommes s'apprécièrent puisque le grand maître exécuta d'après les *Mémoriaux* quelques copies libres qu'il consigna dans son propre album de croquis, le *Costume-book*, conservé à la British Library de Londres. Succa, de son côté, se consacra entièrement à l'exécution d'effigies des princes et princesses de nos régions et de leurs parents, et tira profit du commerce de son art en dépensant beaucoup d'énergie à défendre ses droits d'auteur. En 1599, une série de vingt-cinq tableaux de sa main ornaient l'hôtel de ville d'Anvers et, à la même époque, Jean-Baptiste Vrients lui demanda d'illustrer la première édition de la *Chronique des ducs de Brabant* d'Adrien Barlande, parue à Anvers en 1600.

Par son mariage avec Madeleine Cocquiel, il était entré dans le cercle de la famille de Jean-Baptiste Gramaye, l'historiographe de renom. Ceci ne fut probablement pas étranger à l'octroi d'une patente que les archiducs lui délivrèrent le 11 octobre 1600, lui permettant l'accès et l'examen direct des effigies princières «vives et naturelles» des maisons d'Autriche, de Bourgogne, de Brabant et de Flandre, réparties dans le pays. Son enquête le mena, de 1601 à 1615, à visiter différents lieux ou collections privées, dans le Nord de la France, dans le Pas-de-Calais, à Gand, Louvain, Bruxelles, Anvers et Bruges. Il y exécuta avec talent des croquis ou des dessins plus achevés des monuments peints ou sculptés, des pièces archéologiques ou archivistiques qui rappelaient le souvenir des dirigeants.

Il les accompagna de commentaires et l'exactitude de ses relevés fut confirmée à chaque endroit visité par un responsable du lieu. Sur le folio reproduit ci-contre figurent les portraits de Louis de Male, comte de Flandre, Marguerite de Brabant, son épouse, et leur fille Marguerite de Male. Aujourd'hui, le choix que Succa fit de certains de ces modèles peut nous sembler naïf, et l'on peut regretter que ces personnages soient isolés de leurs contextes dans la plupart des cas. Il reste que l'ensemble des relevés que sont les *Mémoriaux* représente le seul souvenir que nous ayons de monuments disparus ou, dans le cas contraire, prouve son talent à reproduire la réalité.

Christiane Van den Bergen-Pantens